



AVIS

Avis sur le compte administratif pour 2021

JUIN 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Le compte administratif permet de confronter les projets d'intervention budgétaires de la collectivité avec la réalité des réalisations. C'est une étape importante du processus budgétaire et l'occasion pour le CESER, représentant la société civile organisée, d'en analyser l'économie générale et les marges de manœuvre disponibles.

L'exercice 2021 a été une année de transition caractérisée par un retour à la normale après la crise sanitaire et les confinements successifs. Ceci s'est notamment traduit dans les comptes par une reprise économique bénéfique pour les recettes, un retour des trafics de transport collectif et une dynamique relancée dans les chantiers des lycées. L'effort soutenu de la Région en faveur de la santé, de l'économie ressort également clairement.

Le CESER retient l'effort d'investissement soutenu et le maintien des ratios d'épargne et d'endettement. Notre Assemblée souhaite vivement que l'examen ainsi porté dans cet avis concourra à l'élaboration de documents budgétaires toujours plus à même d'accompagner efficacement les projets de la collectivité.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

AVIS

2022-14



Président de la commission

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

Les caractéristiques du budget régional réalisé en 20217

Plus de 4 milliards d'euros de crédits annuels.....7

Un périmètre toujours changeant.....7

L'évolution des recettes encaissées hors emprunt et hors FEADER.....8

▶ En section de fonctionnement + 123M€..... 8

▶ En section d'investissement + 35 M€..... 8

L'évolution des dépenses réalisées : un exercice 2021 exceptionnel en seconde année de crise sanitaire.....8

▶ En section de fonctionnement +103 M€ (tableau 2 élaboré par le CESER)..... 8

▶ En investissement hors emprunt +153 M€ (tableau 3 élaboré par le CESER)..... 9

Une mobilisation record de l'emprunt : 405 M€.....9

Le stock d'autorisations d'engagement et de programme9

Les observations du CESER..... II

Les recettes bénéficient pour l'exercice 2021 de la bonne conjoncture et d'une attitude de l'Etat ambivalente mais globalement protectrice pour la Région.....II

Des marges de manœuvre préservées malgré un endettement accru pour faire face au rebond de dépense en période de crise12

▶ Un coup d'accélérateur sur l'investissement impactant la dette 12

▶ La gestion active de la dette a bénéficié en 2021 de facteurs particulièrement favorables et de choix opportuns..... 12

▶ Les fondamentaux sont préservés selon les ratios présentés..... 13

▶ ... mais la performance financière, si elle est nécessaire, n'est pas une fin en soi 13

Annexes.....	14
Remerciements	19
Déclaration des groupes.....	20
Résultats des votes.....	25
Contacts.....	32



Les caractéristiques du budget régional réalisé en 2021

Plus de 4 milliards d'euros de crédits annuels

En 2021, hors fonds européens FEADER équilibrés en recettes et dépenses à hauteur de 402 M€, le budget de la Région est présenté dans le tableau de synthèse n° 1 élaboré par le CESER. Il a été exécuté à un peu plus de 4 milliards d'euros : 4 027 M€ en recettes et 4 016 M€ en dépenses, en progression de l'ordre de 8 % ; le solde de clôture reporté passant 11 M€ fin 2020 à 20,3 M€ fin 2021.

Un périmètre toujours changeant

Les comparaisons d'un exercice sur l'autre sont toujours délicates dans la mesure où de nombreuses écritures nouvelles s'intègrent année après année, avec un équilibre en recettes et dépenses. Ainsi en 2021, on a enregistré en recettes et dépenses des flux globaux de 30 M€ en matière de transports par autocars scolaires et interurbains, de façon à assurer :

- L'internalisation par la Région de transports gérés par l'Isère, dernier Département qui exploitait encore ces services.
- Le règlement d'un litige 2017-2021 Département-SYTRAL-Région-Communauté d'agglomération sur le ressort géographique de la communauté de l'Ouest rhodanien.

D'autres dépenses se neutralisent de la même façon pour ce qui regarde le plan « un jeune une solution », des ouvertures de places d'infirmiers et d'aides-soignants, l'accompagnement de la rénovation énergétique, des flux de fonds européens.

L'évolution des recettes encaissées hors emprunt et hors FEADER

En section de fonctionnement + 123M€

Il est à noter que le niveau accru des recettes de fonctionnement par rapport à 2020 (3 187 M€ en 2021 contre 3 063M€ en 2020) permet presque, mais pas tout à fait de retrouver le niveau 2019 d'avant crise (3 205 M€).

C'est désormais la TVA (deux fractions compensant les disparitions de la DGF puis de la CVAE régionales) qui est de très loin la première recette de fonctionnement, puisqu'elle représente 57 % du produit encaissé des recettes de fonctionnement en 2021.

C'est la recette compensatoire de DGF qui connaît la principale progression : +78 M€ soit +14 % de 2020 à 2021, en raison de la reprise très forte de la conjoncture.

L'autre fraction de TVA, compensant l'ex CVAE, est maintenue en 2021 à un niveau de CVAE perçu en 2020 sur une base conjoncturelle 2019 (N-1) favorable pour la valeur ajoutée des entreprises, en application de l'accord de méthode Etat-Régions signé le 30 juillet 2020 durant la crise sanitaire.

Si on considère à part les recettes neutralisées recettes-dépenses déjà évoquées sur le plan « une jeune une solution » ou sur les transports interurbains et scolaires par autocars, les autres recettes de fonctionnement à la hausse ne concernent guère que les cartes grises (+2 %), en augmentation assez limitée ne traduisant pas réellement le rebond du marché en 2021 par suite de décalages d'encaissement.

D'autres recettes de fonctionnement accordées par l'Etat évoluent cependant à la baisse pour ce qui regarde ses deux dotations DCRTP¹ et DTCE² qu'il persiste à considérer comme variables d'ajustement, entraînant une réduction de 3,6 M€.

En section d'investissement + 35 M€

Outre une réduction de la recette de TICPE Grenelle en raison de la régularisation d'un trop perçu en 2020, ou de fonds européens équilibrés en dépenses, il est à noter une progression de recettes diverses telles que les fonds de concours de l'Etat :

- Pour les travaux de la Région en maîtrise d'ouvrage déléguée sur la RN 88
- Pour des opérations en maîtrise d'ouvrage dans le cadre des accords de relance.

Il est également à noter les recettes du fonds Région unie créé en 2020 et prolongé jusqu'en juin 2021 pour faire face à la crise sanitaire. Ce fonds a été cofinancé par la Banque des territoires et 200 collectivités pour octroyer des avances remboursables aux entreprises, notamment les acteurs du tourisme et de la montagne.

L'évolution des dépenses réalisées : un exercice 2021 exceptionnel en seconde année de crise sanitaire

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 4 418 M€ y compris le FEADER, soit 4 016 M€ hors FEADER.

Elles comprennent :

- 2 403 M€ de dépenses de fonctionnement, en progression de 103 M€ soit +4,5 %

- 1 816 M€ de dépenses d'investissement hors dette, en hausse de 153 M€ soit +9,2 %
- 199 M€ de capital de la dette.

En section de fonctionnement +103 M€ (tableau 2 élaboré par le CESER)

Outre les modifications de périmètre évoquées précédemment et équilibrées en recettes et dépenses, les évolutions de dépenses concernent quasi exclusivement des impacts de la crise sanitaire ayant rendu atypique l'exercice 2020 :

- Sur le budget santé, ramené de 104,7 M€ en 2020 à 20 M€ en 2021. Les mesures d'urgence très importantes lors de la première année de la pandémie, notamment pour l'achat de masques et de protections sanitaires, avaient appelé un financement exceptionnel de plus de 100 M€ Elles ont pu être réduites mais il a fallu néanmoins en financer encore certaines dont la participation à l'organisation de la campagne de vaccination.
- Sur les budgets enseignement et formations sanitaires et sociales au titre d'équipements sanitaires, de renforts dans les équipes d'agents des lycées, de stages d'élèves infirmiers ou aides-soignants.
- Sur le budget transport pour accompagner le retour à la normale du trafic TER et autocars, appelant ainsi un effort accru de 134 M€.

Si on fait abstraction des changements de périmètre et de l'impact de la crise sanitaire, le budget de fonctionnement ne progresse que de 0,55 %.

¹ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

² Dotation de transfert des compensations d'exonération

► **En investissement hors emprunt +153 M€ (tableau 3 élaboré par le CESER)**

Les crédits de paiement mandatés hors dette ont atteint 1 816 M€ avec le FEADER et 1 414 M€ hors FEADER. C'est cette dernière enveloppe qu'il convient de retenir pour établir une comparaison. Elle est à comparer aux 1 250 M€ réalisés en 2020, en progression de 13 %, selon un rythme comparable à celui observé lors de l'exercice précédent.

Les principales dépenses concernent :

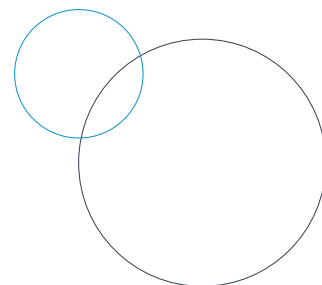
- Les lycées (353 M€), du fait de la reprise de la dynamique du plan pluriannuel d'investissement dans les lycées pour la période 2016-2021 (dit « Plan Marshall ») après le ralentissement des chantiers en 2020 à cause du COVID (baisse de 62 M€ de 2019 à 2020 en raison de décalages des chantiers).
- Les transports (343 M€) pour financer notamment 141 M€ de crédits de paiement en faveur du matériel roulant (achat, rénovation, maintenance et ateliers d'entretien).
- L'action économique (287 M€) pour laquelle l'effort est maintenu à haut niveau par rapport à l'avant crise COVID (200 M€ annuels mandatés en 2017-2019), même si cet effort est un peu moindre qu'au paroxysme de la crise en 2020 lors du lancement du « plan de relance régional » (326 M€ mandatés en 2020 sur ce chapitre action économique). Les mesures d'urgence pour le soutien à l'économie ont atteint en 2021 95 M€ au bénéfice de plus de 21 000 acteurs économiques, contre 140 M€ en 2020. Un effort a été développé en 2021 notamment en faveur de l'industrie, du tourisme et de la montagne, de l'économie de proximité, de l'agriculture...

Une mobilisation record de l'emprunt : 405 M€

La poursuite en 2021 du rythme de progression de l'investissement hors dette, notamment pour faire face à la reprise des travaux dans les lycées, a provoqué comme en 2020 une tension sur les recettes conduisant à un nouvel effort sur la mobilisation de l'emprunt : après une mobilisation déjà élevée en 2020 à hauteur de 240 M€, l'emprunt est appelé à hauteur de 405 M€ en 2021.

Le stock d'autorisations d'engagement et de programme

Le tableau ci-après montre une progression du stock de dépenses pluriannuelles engagées. Mais le volume élevé de crédits de paiement d'investissement permet d'améliorer le ratio de couverture et donc la durabilité des engagements pris de manière comptable, hors impact des décisions de principe non encore matérialisées en autorisations de programme.



Stock au 31 décembre en €	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AE	953	1 128	1 182	1 376	1 568	2 415
Ratio de couverture		10 mois	11 mois	13 mois	18 mois	2,1 ans
AP	3 394	3 865	4 586	5 185	4 992	5 500
Ratio de couverture		4,8 ans	4,8 ans	4,9 ans	4,6 ans	4,4 ans

Evolution du stock d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement





Les observations du CESER

Les recettes bénéficient pour l'exercice 2021 de la bonne conjoncture et d'une attitude de l'Etat ambivalente mais globalement protectrice pour la Région

Sur un volume global de recettes hors emprunt de l'ordre de 4 milliards d'euros encaissées par la Région en 2021, les deux ressources fiscales assises sur la consommation que sont deux quotes-parts régionales de TVA et quatre quotes-parts de TICPE en représentent respectivement 1 827 M€ et 600 M€.

Ce sont toutes deux des ressources de flux (et non plus de stock comme l'était la taxe professionnelle). Davantage liées aux réalités de la conjoncture économique vécues par les entreprises, elles permettent un encaissement supplémentaire de 78 M€ en 2021 grâce à la TVA compensatoire de DGF. Mais elles introduisent cependant une grande incertitude en termes de prévisions d'encaissement pour la collectivité régionale, sans capacité de dégager des stabilisateurs.

De plus la recette de TICPE assise sur la consommation de carburants par les véhicules pourrait être appelée à se réduire par suite de son caractère contradictoire avec la démarche indispensable et engagée de transition énergétique. Cette même recette a de plus été réduite par le choix de la Région d'alléger la charge fiscale en réduisant de 20 % depuis le 1/01/2019 la seule part modulable de TICPE, inscrite en recette d'investissement.

Par ailleurs, le CESER relève le caractère ambivalent de l'attitude de l'Etat :

- D'une part, il utilise certaines dotations comme variables d'ajustement malgré les engagements pris en 2017 lors de la mise en œuvre (interrompue avec la crise COVID) des contrats Etat-Collectivités locales sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (pacte de Cahors)³. En 2021, ce sont ainsi 3,6 M€ qui se trouvent encore amputés dans les recettes régionales.
- D'autre part, l'Etat a mis en œuvre des compensations par la TVA garantissant à très haut niveau des suppressions de CVAE et de DGF, à savoir les encaissements de 2019 pour la CVAE et de 2017 pour la DGF. Le contexte des recettes régionales est ainsi beaucoup plus satisfaisant que ne l'avait craint l'Exécutif régional en juillet 2020 (cf. rapport de l'Exécutif sur le budget supplémentaire 2020) : ce dernier craignait alors un effondrement de sa recette de CVAE (1,2 milliard d'euros) avec une perte alors estimée entre 240 et 480 M€.

Des marges de manœuvre préservées malgré un endettement accru pour faire face au rebond de dépense en période de crise

► Un coup d'accélérateur sur l'investissement impactant la dette

L'exercice 2021 est marqué par un coup d'accélérateur inédit sur l'investissement pour accompagner le rebond indispensable en sortie de crise. Les crédits de paiement d'investissement mandatés passent de 1 250 M€ en 2020 à 1 414 M€ en 2021 hors dette et FEADER, en progression de plus de 160 M€. Cette progression se répercute dans les mêmes proportions sur le montant d'emprunt mobilisé, lequel atteint le niveau record de 405 M€. Et la dette consolidée avec le crédit-bail passe de 2 750 M€ en 2020 à près de 2 900 M€ en 2021, niveau également record.

► La gestion active de la dette a bénéficié en 2021 de facteurs particulièrement favorables et de choix opportuns

Le CESER relève avec intérêt que sur 405 M€ d'emprunts, tous obligataires et plus compétitifs que les emprunts bancaires, 130 M€ ont été émis à taux négatifs ou nuls.

Il prend acte que 10 % de l'encours de l'endettement régional aura ainsi été émis à taux négatif ou nul depuis 2019, permettant des économies importantes de frais financiers, en réduction continue depuis 2015. Considérant que ce type de taux disparaît désormais en 2022, et que s'ouvre une période d'incertitude, le CESER estime probable qu'avoir mobilisé davantage d'emprunts lors de l'exercice 2021 a constitué une bonne opportunité pour les finances régionales.

Le CESER note aussi la structure sécurisée de l'encours actuel de dette, avec une part limitée en taux variable (16,7 %) et une part seulement résiduelle de l'ordre de 1% de dette structurée (24 M€) pouvant présenter un risque de taux.

Le CESER rappelle combien une notation comptable ne peut pas permettre d'apprécier l'efficacité d'une dépense publique pour éclairer les choix. Ceci doit relever d'une démarche d'évaluation, fondée également sur les critères d'efficacité, pertinence, cohérence et utilité, et à ne pas confondre avec le pilotage des politiques. Pour autant, il apprécie que la bonne notation accordée à la Région par les agences lui permette un accès optimal au marché obligataire et des économies de frais financiers.

Il apprécie en outre le lancement de la première émission obligataire « verte, sociale et durable » de « Green bonds » pour 100 M€, dans des conditions financières très compétitives, en vue de rénover et construire des bâtiments durables, de développer des énergies renouvelables et une mobilité durable.

³ CESER Auvergne-Rhône-Alpes, « Avis sur les relations et contractualisations financières Etat-Région », juillet 2019

► Les fondamentaux sont préservés selon les ratios présentés...

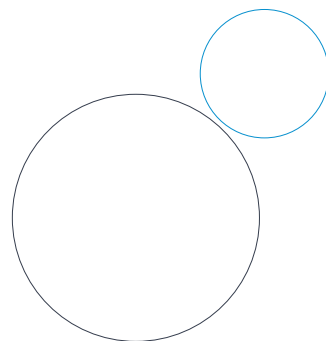
Le CESER prend acte avec intérêt du maintien à bon niveau des deux ratios fondamentaux de gestion :

- Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux dépenses réelles de fonctionnement, stabilisé à son plus haut niveau de 25 %.
- Le ratio de désendettement non consolidé maintenu à 3,7 années comme en 2020.

Il observe qu'ainsi se trouvent respectés pour l'exercice 2021 les deux engagements fixés par l'Exécutif en termes de trajectoire budgétaire jusqu'à la fin du mandat en 2027 : ne pas ramener le taux d'épargne en deçà de 23 % et ne pas dégrader le ratio de désendettement non consolidé au-delà de 4 ans.

► ... mais la performance financière, si elle est nécessaire, n'est pas une fin en soi

Le CESER apprécie que les dépenses de fonctionnement ne soient plus réduites depuis le début de la nouvelle mandature. Il renouvelle combien certaines dépenses inscrites en section de fonctionnement sont des investissements d'avenir. C'est par l'évaluation des politiques seulement qu'on peut les qualifier, qu'elles soient inscrites en investissement ou en fonctionnement.



Annexe 1

Tableau I : Evolution du budget de 2015 à 2021

Tableau 1. : Evolution du budget de 2015 à 2021

En M€	Réalisé CA 2015 Agrégé deux Régions	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	Evolutions CA 2021/CA 2020
Recettes								
Fonctionnement	2 539 *	2 504	3 039,0	3 133,0	3 205	3 063	3 187	+123
Investissement hors emprunt	238 *	266	261,0	283,0	288 hors FEADER (1)	400	435	+35
Emprunts mobilisés	210	286	0	170,0	175	240	405	+165
Total recettes	2 986	3 057	3 300,0	3 586,0	3 668 hors FEADER (1)	3 703 hors FEADER (1)	4 027 hors FEADER (1)	+324 +8,7%
Dépenses								
Fonctionnement (fonctionnement périmètre constant)	2 121	1 990 (1971)	2 376,0 (1860)	2 417,0 (1 805,0)	2 445 (1 804)	2 300 (1782)	2 403	+103
Investissement hors dette	716	868	1 274,0**	1 266,0	1 487 (y compris FEADER(1))	1 663 (y FEADER(1))	1 816	+153
(Investissement hors FEADER)		(835)	(808)	(951,0)	(1 086) hors FEADER (1) et hors dette	(1 250) hors FEADER (1) Et hors dette	(1 414) hors FEADER (1) et dette	(+164) (+13,1%)
Remboursement capital dette	150	159	161,0	174,0	178	176	199	+23
Total dépenses	2 987	3 017	3 811,0**	3 857,0	4 110 (3 709) hors FEADER (1)	4 139 (3 726) hors FEADER (1)	4 418 (4 016) hors FEADER (1)	+279 +6,7% (+290) (+7,8%)
Solde de clôture reporté	37,8	76,9	31,0	75,0	34	11	20,3	

* avec inscription de la part modulable TIPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement
 ** en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisée à 463M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019; 413 M€ en 2020 et 402 M€ en 2021.

Elaboration CESER

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2021

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2021

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total							
940 Impositions directes (péréquation CVAE)	-	13,00	13,00	7,0	7,1	7,7	9,3	7,7	11,5	+2,2
943 Opérations financières	19,40	62,00	81,40	69,3	64,2	59,0	56,2	54,1	50,0	-4,1
944 Fonctionnement groupes d'élus	0,35	1,80	2,15	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,4	-0,2
930 Services généraux	30,50	131,60	162,10	149,1	146,5	148,4	155,5	154,5	156,4	+1,9
931 Formation professionnelle et apprentissage	111,20	465,60	576,80	532,1	470,2	427,0	420,7	255,6	261,9	+6,3
932 Enseignement	85,30	365,60	450,90	449	444,3	447,0	439,0	426,6	439,7	+13,3
933 Culture sport et loisirs	10,00	49,50	59,50	55,6	54,6	56,8	57,8	57,4	61,0	+3,6
934 Santé et action sociale	8,70	4,60	13,20	11,7	3,0	2,5	3,2	104,7	20,0	-84,7
935 Aménagement des territoires	12,70	27,60	40,30	29,6	17,9	13,7	13,0	10,2	12,3	-2,1
936 Gestion des fonds européens	0,09	0,60	0,70	12,6	9,3	15,3	25,7	41,6	27,2	-14,4
937 Environnement	4,40	17,90	22,30	20,9	21,7	22,3	22,2	21,4	23,6	+2,2
938 Transports	107,30	476,60	583,90	554,7	1050,9	1130,0	1157,6	1062,5	1244,6	+182,1
939 Action économique	20,40	93,50	113,90	96,7	84,2	85,8	83,0	83,4	85,3	+1,9
941 Trop perçu TICPE Grenelle								18,7	-	-
Total CF (hors provisions *)	410,50	1710,00	2121,00	1990,0	2376,0	2417,0	2444,1	2300,1	2395,0	+95,0
Total CF hors fonds européens et effets de périmètre			2107,0	1971,0	1860,0	1805,0	1804,0	1792	1805,0	+13,0

Elaboration CESER

* 8 M€ en 2021

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2021

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2021

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
	Auvergne	Rhône- Alpes							
900 Services généraux	15,10	13,80	27,80	9,00	9,8	17,7	13,1	11,0	-2,1
901 Formation professionnelle et apprentissage	6,30	12,30	15,20	23,70	18,2	35,6	21,5	22,6	+1,1
902 Enseignement	50,80	211,60	261,60	254,00	334,14	356,7	295	392,4	+97,4
903 Culture sport et loisirs	3,20	19,30	17,00	18,00	24,1	42,0	60,8	73,8	+13,0
904 Santé et action sociale	0,01	1,60	1,60	3,60	6,34	8,3	11,7	11,9	+0,2
905 Aménagement des territoires	35,60	68,30	108,50	85,50	123,7	148,3	165,1	187,0	+21,9
906 Gestion des fonds européens	-	5,10	52,20	485,80	344,7	444,0	479,2	458,8	-20,2
907 Environnement	2,50	16,10	11,00	13,50	19,6	21,3	24	29,4	+5,4
908 Transports	25,60	109,60	268,10	181,70	198,1	208,6	266,6	342,7	+76,1
909 Action économique	31,50	87,00	104,40	199,30	186,9	203,8	325,7	287,0	-38,7
Total CP	170,80	544,80	867,60	1273,50	1265,8	1 486,6	1 662,7	1 816,6	+153,9
Total CP hors FEADER			835,00	808,00	951,1	1 086,6	1 250,0	1 414,0	+164,0

Elaboration CESER



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF°)

Collège 2*

- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- GUICHARD Karine (CGT)

Collège 3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick (Hôpital)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- RENIE Stanislas (CCIR)
- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

Collège 2*

- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT°)
- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

Collège 3*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-président délégué aux finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

PERNAUDET Sébastien, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BONNEVILLE Agnès, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

► INTERVENTION DE Christian BRUNET, au nom du Collège I

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames messieurs

Pas d'observations particulières sur la forme la présentation et les éléments fournis un peu tardivement comme toujours mais au plus près de la réalité.

Un budget régional réalisé en 2021 tout à fait satisfaisant comptablement parlant, qui fait apparaître un exercice équilibré et stable avec 4027 M€ de recettes pour 4016 M€ de dépenses.

Un autofinancement respectant sa trajectoire passant de 419 M€ en 2015 à 763 M€ en 2020, puis à 784 M€ en 2021 soit une progression de 87 % depuis 2015.

Un investissement de 1,414 Milliard d'€, une réduction de la dette de 30 M€, des frais financiers réduits avec des emprunts à taux 0 et un coût de la dette maîtrisé avec un niveau d'endettement de 4 années. (3,7 comme en 2020)

Les recettes de fonctionnement réalisées sont en progression de 124 M€ passant de 3 063 M€ en 2020 à 3 187 M€ en 2021.

La reprise de l'activité en 2021 a permis une progression importante de la TVA de + 78 M€ soit + 14 %, TVA sur les produits encaissés qui est la principale recette de fonctionnement pour 57 % des recettes.

L'autre fraction de TVA compensant l'ex CVAE a été maintenue en 2021 sur une base conjoncturelle favorable en 2019.

+ 2 % également pour les cartes grises.

Les recettes en section d'investissement progressent de 35 M€ avec des contrats Etat-collectivités locales parfois utilisés comme variable d'ajustement diminuant légèrement les recettes régionales.

En synthèse, des marges de manœuvre préservées face à une grande incertitude en terme de prévision liées aux réalités de la conjoncture économique vécue par les entreprises.

Les dépenses sont en progression de 7,8 % hors FEADER pour un montant de 4 016 M€, les évolutions de ces dépenses concernent essentiellement les impacts de la crise sanitaire, les frais de fonctionnement ayant augmenté modérément de 1,1%.

Les crédits de paiement d'investissement sont en progression de 164 M€, passant de 1 250 M€ en 2020 à 1 414 M€ en 2021, indispensables pour accompagner le rebond en sortie de crise.

Cette progression financée par l'emprunt s'est avérée particulièrement favorable par des choix opportuns avec des émissions à taux négatifs ou nuls, considérant que ce type de taux disparaît désormais en 2022 et qui plus est a permis de faire des économies importantes de frais financiers, l'opportunité a su être saisie.

Nous pouvons apprécier un accès optimal au marché obligataire par la bonne notation accordée à la région par les agences.

Vous l'avez compris, le collège 1 votera favorablement ce projet d'avis sur le compte administratif 2021.

Cependant quelques éléments de réflexions sur les actions financées ont pu être évoqués au sein de la commission financière sur la particularité investissement/fonctionnement. Dans le respect de la politique mise en œuvre un dynamisme plus important des collectivités territoriales et des entreprises pourrait s'envisager de manière réfléchie, calculée et conditionnée en adossant une partie financière dédiée au fonctionnement lié à l'investissement.

Exemple pour une commune bien gérée qui par projection ne sollicitera pas d'aide à un investissement pourtant nécessaire à son développement parce qu'elle ne pourra pas assurer le financement de son fonctionnement.

Ou encore une start-up industrielle qui sera livrée à elle-même pour financer ses machines de production et développer sa productivité.

Rappelons une fois encore que les actions envisagées doivent relever d'une démarche d'évaluation fondée sur des critères d'efficacité de pertinence, de cohérence et d'utilité à ne pas confondre avec un pilotage politique.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

Merci pour votre écoute.

► INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, au nom de la CGT

L'examen du compte administratif 2021 est une nouvelle fois un exercice d'autosatisfaction pour l'Exécutif régional.

Rappelons que le budget prévisionnel 2021, en hausse de 2,4 % était globalement un budget identique à celui de 2020.

Il a fait l'objet d'une première décision modificative en février 2021 au regard du calendrier de la Région, permettant donc de compléter le budget primitif 2021, en intégrant notamment les crédits correspondant à la première annuité des plans de relance nationaux et européens.

Cette délibération modificative était sans surprise dans les montants annoncés à savoir une enveloppe supplémentaire de 300 millions largement constituée de ressources en provenance de l'Union Européenne et du Plan de relance national, intégrant la première annuité du CPER.

Au-delà de l'annonce de l'Exécutif, la compréhension du rapport était déjà rendue très difficile en raison de l'absence de tableaux d'articulations entre les différents dispositifs de relance et un flou artistique entre les crédits valorisés et les crédits contractualisés. Nous étions confrontés à un budget en mode « poupées russes » dont le manque de transparence était préjudiciable.

L'examen du compte administratif reprend donc "ce périmètre toujours changeant" ainsi que le mentionne l'avis du CESER.

Par ailleurs, à partir des chiffres du compte administratif, en sélectionnant les lignes budgétaires Adhoc (Epargne brute / investissement / et reste à financer), nous pouvons constater que depuis 2017 la part de l'autofinancement, en matière d'investissement, qui était de 59 % en 2015, et qui a grimpé à 82 % en 2017, est revenue à 55 % en 2021.

Ce qui démontre que la Région n'investit que très peu en fonds propres, et se contente surtout de se réapproprier très opportunément, les budgets de relance en provenance de l'Etat et de l'Europe.

Ainsi, concernant les formations sanitaires et sociales, la Région utilise les fonds alloués au titre du « Ségur de la Santé » et se targue de consacrer 131 M€ pour les établissements de formations sanitaires et sociales : dont 99 M€ au fonctionnement de ses établissements et de créer des places supplémentaires de formation.

Nous soutenons la nécessité d'un investissement soutenu, dès lors qu'il répond aux critères environnementaux et aux besoins des citoyens. Il ne suffit pas à la Région d'afficher un « choc » d'investissement de 1,4 milliard sans critère relatif à ses choix : continuer à investir dans des canons à neige en 2021, est-ce financer de manière vertueuse la transition écologique dans nos montagnes ?

Par ailleurs, privilégier l'affichage de certains ratios d'autofinancement, notamment celui de fonctionnement, n'est-ce pas restreindre avant tout, la réponse aux besoins des citoyens en matière de transport, de formation, voire de culture, si nous anticipons les effets d'annonces récentes qui vont impacter de nombreux établissements et des centaines d'emplois, non pas sur les sites urbains mais sur la totalité de la Région ?

Au regard de l'urgence climatique, de l'urgence démocratique et des enjeux liés à l'emploi, notamment celui des jeunes, ce sont des choix clairs qui sont attendus par les citoyens de notre Région et non un énième autosatisfecit de l'Exécutif en présentant son compte (C.O.M.P.T.E.) administratif, sous forme d'un conte (C.O.N.T.E.), à prendre pour argent comptant, qui donnerait à croire que la Région a trouvé, sur la seule base de sa gestion exemplaire, la solution pour engager autour de 2 euros (en finançant 1,4 milliard d'investissement sur 2021) pour un euro disponible (l'épargne nette de 2021 s'élevant à un peu moins de 0,8 milliard d'euros)

Nous partageons globalement les observations du CESER. Néanmoins, compte tenu des conditions d'organisation de cette plénière et des conditions de travail de la commission, nous ne participerons pas au vote.

► INTERVENTION DE JEAN-MARC GUILHOT, au nom de la CFDT

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Le projet d'avis de la Commission 10 reflète scrupuleusement la teneur et l'état d'esprit des débats en commission, y compris lorsque le Vice-Président Nicolas Daragon est venu présenter les équilibres de ce Compte Administratif et les réalisations de l'exercice 2021. Qu'il en soit remercié, ainsi que les agents de la région pour la qualité de leur travail.

Quatre points nous semblent particulièrement mérités d'être débattus :

1/ Un CA sans surprise,

qui ne faillit pas à la présentation classiquement établie lors de la précédente mandature. Nous tenons à relever la gestion comptable de bonne qualité qui se traduit notamment au travers de la gestion de la dette ou dans une politique d'emprunt performante et sécurisée.

Le projet d'avis relève à juste titre que les recettes sont aujourd'hui dynamiques et garanties par l'Etat : en lieu et place des anciennes dotations de l'Etat, la structure budgétaire régionale est assise sur des quotes-parts de TVA reversées représentant 57 % de ses recettes de fonctionnement.

Les compensations de l'Etat ont largement évacué les craintes de la région qui se plaignait des incertitudes de recettes dorénavant corrélées à l'activité économique. Le projet d'avis rappelle fort à propos que le contexte des recettes régionales est beaucoup plus satisfaisant que ne l'avait craint l'Exécutif régional lequel, à l'époque des dotations, réclamait des recettes dynamiques. On ne peut pas vouloir des dotations en période de récession et des recettes dynamiques en période de rebond économique...

Autre caractéristique : un stock d'autorisations de programme encore largement supérieur à une année de budget pour 5,5 Mds €. Même en extournant 669 M€ d'affectation complémentaire de

fonds européens REACT EU, ce stock d'AP se situe toujours autour des 5 Mds pour un budget de 4 Mds... et continue d'interroger sur les annonces records d'investissements sur lesquelles communique lourdement la région.

2/ Le dogme régional sur la dichotomie fonctionnement-investissement réaffirmé :

L'essentiel est dit en quelques mots par la commission 10 qui relève combien certaines dépenses de fonctionnement sont des investissements d'avenir. Depuis quelques années, la CFDT dit à cette tribune qu'il n'existe que des dépenses d'intervention au service de l'intérêt régional, et que ces dépenses d'intervention mobilisent de l'investissement et du fonctionnement lorsque cela se justifie au service des citoyens de la région. Peu important donc les dogmes. Bien sûr, et le projet d'avis a raison de le dire, c'est l'évaluation des politiques qui —si elle existait en Auvergne-Rhône-Alpes— pourrait les qualifier d'investissement ou de fonctionnement.

Le passage au plus tard au 1/01/2024 au cadre comptable M57 renforcera malheureusement cette doctrine de la distinction entre investissement et fonctionnement bien déconnectée des réalités de terrain.

Ce dogme est la clé de voute du choix politique qui a consisté à couper dans les dépenses dites de fonctionnement : chaque année à l'occasion du CA nous en donnons des exemples et cette année encore les domaines telle que la lutte contre la pandémie ne représente guère plus de 30 M€ ou tel que le chapitre environnement qui reste faiblement doté à 23 M€ alors que le défi de la transition est bien présent.

Dans le même temps, l'effort sensible (pour la 2ème année consécutive) de soutien à l'économie à hauteur de 95 M€ —qu'il fallait bien sûr réaliser— mériterait aussi une évaluation pour connaître les effets de ces mesures de soutien sur l'activité mais aussi sur les emplois et les conditions de travail des salariés.

3/ La compétence régionale en matière de formation professionnelle toujours sacrifiée :

Le document de la région présente ce chapitre comme accompagnement des publics fragiles vers l'emploi et soutien du secteur sanitaire : même si cette action est évidemment nécessaire, réduire la formation professionnelle à cette seule ambition nous semble bien limité.

Les 125 M€ sur la formation professionnelle stricto sensu concernent prioritairement le Plan jeunes issu du pacte rebond pour l'emploi : il s'agit d'un PIC (plan d'investissement dans les compétences) conjuguant les efforts financiers de l'Etat et de la région. A ce titre, la réévaluation des barèmes de rémunération des stagiaires de la formation, que le document de la région présente comme un acquis résultant de son implication, devait faire l'objet d'une compensation par l'Etat selon le PIC.


Au-delà de ces considérations relatives au réalisé en 2021, l'évolution des moyens de la formation —pourtant compétence régionale— nécessite un regard rétrospectif : depuis 2015, ces moyens ont chuté de 595 à 284 M€. Moins 311 M€ en 6 ans.

Ce qui signifie que la baisse des dépenses de fonctionnement opérée depuis 2016 a été absorbée à hauteur de 98,5 % par la formation professionnelle. Si l'avenir et la dynamique économique inscrite dans le SRDEII résident dans les compétences et l'innovation, la bataille est loin d'être gagnée dans notre région.

4/ Des conditions de travail des membres du CESER pour examiner sérieusement le CA mises à mal :

Ce Compte administratif est aujourd'hui noyé dans un flot d'avis et de contributions à examiner en même temps et dans la plus grande précipitation. On voudrait mettre le CESER en difficulté pour ensuite l'attaquer sur la qualité de son travail qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

Il aurait été pertinent par exemple de travailler et de donner l'avis de la société civile sur la liste des engagements financiers de la région, mais celle-ci comporte au bas mot 1400 lignes. Idem pour l'état des prêts au bilan ou pour les emprunts garantis.



Idem enfin pour les subventions versées, mais ce sont là environ 28 000 lignes impossibles à re-traiter : pas de regroupement possible pour une analyse, impossible donc de consolider les sub-ventions versées par bénéficiaire.

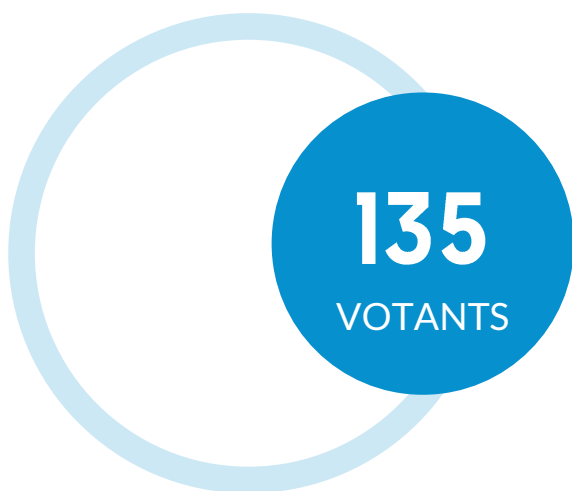
Vous ajoutez à cela le fait qu'on nous oblige à rendre nos avis dans le délai minimum légalement prévu et vous comprenez la fragilité de la position du CESER.

Ces remarques récurrentes, étant faites, la CFDT votera favorablement cet avis et remercie Bernard Laurent et Michel Raffin pour ce travail qui relève toujours à la commission 10 de la gageure.

Je vous remercie.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 juin 2022



130 ONT VOTE POUR

1 A VOTE CONTRE

4 SE SONT ABSTENUS

18 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale				
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole			X	
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
ROBERT Anne-Marie		X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre					
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	MARTEL Alain	X				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		Non désigné				
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV	
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				X	
		BOUVERET Lise				X	
		BOUVIER Bruno				X	
		CANET Fabrice				X	
		DA COSTA Rosa					
		FATIGA Antoine				X	
		FAURE Philippe				X	
		GELDHOF Nathalie				X	
		GUICHARD Karine				X	
		MARGERIT Laurence				X	
		MURCIA Jean-Raymond				X	
		NATON Agnès				X	
		PELLORCE Pascal				X	
		PUTOUX Laurent				X	
		RODRIGUEZ Vincent				X	
		SALA Chantal				X	
		Non désigné					
		Non désigné					
		Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
	BAULAND Gisèle		X				
	BEAUJOU Victoire		X				
	BOLF Edith		X				
	GUILHOT Jean-Marc		X				
	JUYAUX-BLIN Christian		X				
	LAMOTTE Bruno		X				
	LE GAC Elisabeth		X				
	LOZAT Jean-Luc		X				
	MAITRE Eric		X				
	MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François							
NINNI Agnès	X						
ROBERTO Sansoro	X						
SAILLANT Elisabeth	X						
SCHMITT Isabelle	X						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie			X	
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie		X		
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice			X	
		TORDJEMAN Zihar				
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			X	
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le budget régional réalisé en 2021 à hauteur de 4,4 milliards d'euros fait l'objet d'une progression de l'ordre de 8 %. Les dépenses de fonctionnement, en hausse de 100M€, évoluent seulement en raison de modifications de périmètre et de la crise sanitaire ayant rendu atypique l'année 2020. En investissement, en progression de 150 M€, l'exercice 2021 est marqué par une reprise de la dynamique anciennement initiée, notamment en faveur des lycées, ainsi que par une poursuite du soutien à l'économie engagé à haut niveau pour faire face à la crise.

Les recettes ont bénéficié du soutien important de l'Etat et de la reprise de la conjoncture mais il a fallu assurer l'équilibre en mobilisant plus de 400 M€ d'emprunt. Pour autant, l'endettement demeure maîtrisé avec un ratio de désendettement stable, grâce à une gestion active opportune de la dette, et le taux d'épargne brute est préservé à hauteur de 25 %.

COMPTE ADMINISTRATIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20